

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 22 mars 2022

Date de convocation : 1 ^{er} mars 2022	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 31 mars 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-12**

OBJET : Marchés de bornes de recharge de haute puissance pour véhicules électriques

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT DEUX du mois de MARS, mardi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 1^{er} mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.

MEMBRE AYANT PERDU SON MANDAT : M. Daniel PATTEDOIE



M. le Président explique que, dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine, auquel adhère le SDEER depuis 2018, le syndicat Territoire d'énergie Lot-et-Garonne (TE 47) avait initié en 2021 le lancement d'un marché pour l'achat conjoint de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques.

Début 2022, TE 47 a déclaré infructueux le lot de l'appel d'offres publié au printemps 2021, dédié aux bornes de recharge à haute puissance (80-175 kW) et a proposé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

M. le Président rappelle que le SDEER est intéressé par l'installation de quelques bornes de recharge à haute puissance en Charente-Maritime, sous sa maîtrise d'ouvrage ; il propose au Bureau de se prononcer sur l'engagement du SDEER dans ce marché.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans le marché d'achat de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques qui lui a été présenté, lancé par TE 47 dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, tel qu'initié en mars 2022 ;

2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ce marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*